



Création d'une association interprofessionnelle de la pêche maritime en Pays de Loire

Règlement de consultation
1/2019

Date de publication : 08/04/2019

Date limite de réception des candidatures et des offres : 13/05/2019

Table des matières

1. L'acheteur.....	3
2. Description de la procédure de mise en concurrence	3
a. Objet et organisation de la consultation	3
b. Mode de passation et forme	3
c. Délai de validité des offres	3
d. Conditions financières	4
e. Mesures de publicité	4
3. Contenu de la candidature et sélection	4
a. Documents à produire pour candidater	4
b. Critères de sélection des candidatures	4
c. Dépôt des candidatures	5
d. Pré-sélection.....	5
e. Décision en cas de consultation infructueuse.....	5
f. Calendrier	5
g. Renseignements complémentaires.....	6
h. Signature du marché	6
i. Litiges.....	6

1. L'acheteur

L'acheteur : Syndicat Mixte pour le Développement de l'Aquaculture et de la Pêche en Pays de la Loire (SMIDAP)

Représentant légal : Madame Claire HUGUES

Siège social : Hôtel de la Région des Pays de la Loire – 1, rue de la Loire 44966 Nantes Cedex 9

Téléphone : 02.40.89.61.37

Adresse mél : contact@smidap.fr

Statut : Syndicat mixte

Présentation synthétique de la structure :

Centre technique régional, le SMIDAP (Syndicat Mixte pour le Développement de l'Aquaculture et de la Pêche en Pays de la Loire) contribue par ses études et l'expertise de son équipe technique au développement des entreprises dans les domaines des pêches (maritime et fluviale), des cultures marines et de l'aquaculture d'eau douce sur le territoire de la région des Pays de la Loire.

Le SMIDAP est un lieu de réflexion, d'innovation, de coordination et d'information pour les filières pêche et aquaculture sur des aspects techniques, scientifiques et réglementaires. Référent régional en la matière, il se situe à l'interface entre les structures professionnelles, les organismes de recherche (IFREMER, ONIRIS, Universités, etc), les administrations et les collectivités territoriales.

Financé par la Région Pays de la Loire et les Départements de Loire Atlantique et de Vendée, il participe à l'aménagement durable des territoires ; l'approche environnementale et la gestion des milieux sont à ce titre parties intégrantes de son action.

2. Description de la procédure de mise en concurrence

a. Objet et organisation de la consultation

La présente mise en concurrence a pour objet l'identification d'une ou de plusieurs sociétés en mesure de réaliser une étude qui consiste en la réalisation de plusieurs travaux préliminaires à la création d'une association interprofessionnelle (AI) de la pêche maritime en Pays de Loire.

b. Mode de passation et forme

Le marché est une procédure adaptée de marché de services et fournitures, prenant effet à la date de signature du contrat et pour une durée de 12 mois.

c. Délai de validité des offres

Les offres présentées par les soumissionnaires sont valables pour une durée de 6 mois à compter de leur remise au porteur.

d. Conditions financières

Les propositions financières réalisées par les entreprises candidates sont fermes pour la durée du marché et non actualisables. Le règlement sera réalisé par phase achevée, sur validation du maître d'œuvre. Les sommes dues seront réglées dans un délai de 45 jours à réception des factures (ou demandes de paiement équivalentes).

Les pénalités pour retard commencent à courir, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure, le lendemain du jour où le délai contractuel d'exécution des prestations est expiré. Leur montant est fixé à 80 euros par jour de retard.

e. Mesures de publicité

Les documents de mise en concurrence, à savoir le présent Règlement de consultation ainsi que le Cahier des charges associé, sont téléchargeables par voie numérique aux adresses suivantes durant toute la durée de la procédure : www.smidap.fr.

3. Contenu de la candidature et sélection

a. Documents à produire pour candidater

- a) Un acte d'engagement dûment complété en original ;
- b) Un mémoire synthétique contenant, *a minima* : (i) une présentation de la ou des entreprise(s), (ii) une proposition technique détaillée par phase du projet ainsi que (iii) une proposition financière.

La **présentation de la ou des entreprise(s)** comportera les éléments suivants :

- Une présentation de la structure ;
- Les références de la ou des structure(s) sur des prestations similaires ;

La **proposition technique** comportera les éléments suivants :

- Une offre technique pour chacune des 3 missions (voir chapitre 2 du Cahier des charges) avec une attention particulière sur la méthodologie employée,
- Une présentation de l'équipe mise à disposition pour cette prestation,
- L'estimation du temps de travail pour les différentes missions,
- Les modalités d'échange avec les membres du Comité de pilotage,
- Le calendrier de réalisation de l'étude et des moyens mis en œuvre pour respecter les délais.

La **proposition financière** contiendra un devis détaillé de la prestation.

Il est important de noter que les échanges nécessaires avec les membres du COPIL seront probablement nombreux. L'offre devra tenir compte de cet élément.

b. Critères de sélection des candidatures

Au vu des renseignements fournis, tout soumissionnaire n'ayant pas transmis toutes les informations suffisantes avant l'échéance de la mise en concurrence ou dont les capacités

paraissent trop limitées pourra être éliminé. Toute offre parvenant au-delà de l'échéance fixée ne sera pas considérée.

La sélection des candidatures sera effectuée dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique et donnera lieu à un classement selon les critères suivants :

- Pertinence et qualité de la proposition technique (**60%**) ;
- Proposition financière (**30%**) ;
- Proposition de délai d'exécution de la prestation (**10%**).

Toute offre présentant une note inférieure à 60 sera écartée.

c. Dépôt des candidatures

L'offre devra parvenir au plus tard le lundi 13 mai 2019 à 17h00 :

OU

- Par voie électronique à l'adresse suivante : contact@smidap.fr
- Par courrier à l'adresse suivante (cachet de la poste faisant foi) :

Syndicat Mixte pour le Développement de l'Aquaculture et de la Pêche en Pays de la Loire (SMIDAP)
3, rue Célestin Freinet
Bâtiment B Sud
44200 Nantes

d. Pré-sélection

Compte-tenu de la note attribuée à chaque candidature, l'acheteur se réserve le droit de réaliser une pré-sélection et d'auditionner les candidats les mieux classés, dans la limite des trois offres économiquement les plus avantageuses.

e. Décision en cas de consultation infructueuse

Si pour des raisons liées aux candidatures ou au contenu financier ou technique des offres, l'appel à concurrence s'avérait infructueux en l'état, l'acheteur pourra proposer de négocier de gré à gré avec un ou des candidats afin d'envisager l'élaboration d'une offre recevable.

f. Calendrier

Etape	Date / Echéance
Mise en ligne de la mise en concurrence	08 avril 2019
Réception des candidatures	13 mai 2019 (17H00)
Entretien des candidats présélectionnés (optionnel)	23 mai 2019
Décision d'attribution et notifications	7 juin 2019
COPIL de lancement de l'étude	juin 2019

g. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres une demande écrite à l'adresse suivante :

- Par voie électronique : contact@smidap.fr
- Par courrier : Syndicat Mixte pour le Développement de l'Aquaculture et de la Pêche en Pays de la Loire (SMIDAP) – 3, rue Célestin Freinet – 44200 Nantes.

Il ne sera répondu à aucune question posée oralement.

Tous les candidats pourront avoir accès aux réponses qui seront publiées à l'adresse suivante : www.smidap.fr.

h. Signature du marché

La conclusion du présent marché est soumise à autorisation de l'assemblée délibérante du Syndicat par délibération précisant l'objet, l'identité de l'attributaire, le montant du marché et l'autorisation expresse de signature.

i. Litiges

En cas de litiges, le tribunal compétent sera le tribunal administratif de Nantes.